



PROCAPITAL

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

Politique relative à la Protection des Données de ProCapital

Politique de données personnelles à destination des Clients

Juillet 2024

Politique relative à la Protection des Données de ProCapital.....	1
Politique de données personnelles à destination des Clients.....	1
Introduction.....	3
Article 1 – Champ d’application, applicabilité et mise en œuvre	3
Article 2 – Référent et délégué à la protection des données	3
Article 3 – Catégories de données à caractère personnel traitées	4
Article 4 – Finalités et bases légales du Traitement des Données à Caractère Personnel	4
Article 5 – Période de conservation	5
Article 6 – Exercice des droits des personnes concernées.....	6
Article 7 – Destinataires des données	7
Article 8 – Flux transfrontières.....	7
Article 9 – Notre dispositif de sécurité	7
Article 10 – Droit applicable à la présente Politique.....	8

Introduction

Dans le cadre de ses activités, ProCapital est amenée à contracter avec différents professionnels. Bien que cette relation s'inscrive dans un environnement commercial, ProCapital dispose et traite des données à caractère personnel relatives aux dirigeants et/ou aux salariés des clients (personnes physiques).

Le traitement de telles données s'inscrit dans le cadre du droit sur les données à caractère personnel, et particulièrement du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2017, dit Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après « RGPD ») et la loi informatiques et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Afin de renforcer la relation de confiance qui nous unit, ProCapital est engagé à protéger les données personnelles et respecter la vie privée de nos données prospects et clients. C'est pourquoi à travers ce document, nous souhaitons vous informer de manière claire et transparente sur les conditions dans lesquelles nous collectons, traitons, conservons, archivons et supprimons les données personnelles.

Article 1 – Champ d'application, applicabilité et mise en œuvre

Champ d'application

La présente Politique a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, en sa qualité de Responsable du Traitement, ProCapital traite un ensemble de données à caractère personnel relatif à ses prospects et ses clients.

ProCapital
1bis, place de La Défense
92400 Courbevoie - La Défense
accueil@procapital.fr
+33 1 41 87 78 00
Représentée par M. Alexandre Grimault

Politiques et lignes directrices

ProCapital pourra compléter la présente Politique au moyen de déclarations de confidentialité, de codes, de normes, de lignes directrices et d'instructions compatibles avec la présente Politique.

Date d'entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur à compter de sa publication sur le site web de ProCapital. Elle sera également mise à la disposition des clients de ProCapital sur demande.

Politiques antérieures

La présente Politique annule et remplace les politiques antérieures de ProCapital en matière de protection des données et remplace toutes déclarations antérieures en contradiction avec la présente Politique.

Article 2 – Référent et délégué à la protection des données

ProCapital dispose d'un référent à la protection des données qu'il est possible de contacter pour toute question relative aux données à caractère personnel :

Référent à la protection des données – ProCapital, 1bis, place de La Défense, 92400 Courbevoie - La Défense
+33 1 55 91 17 72
contactcnil@procapital.fr

ProCapital dispose également d'un délégué à la protection des données dont les missions sont mutualisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

Délégué à la protection des données - Crédit Mutuel Arkéa, 29808 Brest Cedex 9

Article 3 – Catégories de données à caractère personnel traitées

Les données sont essentiellement collectées directement auprès de vous.

Dans le strict respect des réglementations en vigueur, ProCapital traite principalement des données personnelles de quatre natures :

- Les données personnelles dites **déclaratives**, c'est-à-dire recueillies directement auprès de vous ou de partenaires avec lesquels nous avons un lien contractuel
- Les données personnelles liées **au fonctionnement des produits et services**, générées notamment lors de l'utilisation des services fournis par ProCapital
- Les données personnelles **provenant d'informations publiques**, comme un profil public sur les réseaux sociaux
- Les données personnelles que **nous calculons ou inférons** à partir de données que vous avez fournies.

ProCapital n'utilise que les données nécessaires à l'exécution du contrat, à savoir :

- L'identité du ou des interlocuteurs en charge d'un dossier (ex : civilité, nom, prénom) ;
- Les coordonnées professionnelles du ou des interlocuteurs en charge d'un dossier (ex : email professionnel, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone professionnel fixe ou mobile, numéro fax) ;
- Les informations professionnelles du ou des interlocuteurs en charge d'un dossier (ex : poste, grade, fonction) ;
- Les images du ou des interlocuteurs en charge d'un dossier (ex : dans le cas d'un accès aux locaux de ProCapital).

Article 4 – Finalités et bases légales du traitement

ProCapital fait une utilisation responsable de vos données personnelles, dans un but précis et utile.

Ces données nous aident ainsi à fluidifier la gestion de notre activité, à satisfaire à nos obligations légales, mais aussi et surtout à apporter à ses clients le service le plus efficace possible dans le cadre des finalités suivantes :

- Exécuter les **contrats et mesures pré-contractuelles**
- Fluidifier, sécuriser et développer notre activité en poursuivant nos **intérêts légitimes**
- Satisfaire aux **obligations légales et réglementaires**
- Mieux connaître ses clients et communiquer avec eux sur la base de notre **intérêt légitime** ou du **consentement du client**

ProCapital est amené à traiter les données personnelles des mandataires sociaux ou salariés de ses clients pour les finalités et selon les bases légales :

Finalités	Fondements légaux
1) Débuter, analyser, développer, gérer ou étendre une relation d'affaires, y compris la négociation, la contractualisation et l'exécution d'obligations en vertu de contrats	Exécution contractuelle et pré-contractuelle

2) Pour toute vérification préalable relative aux qualifications et à l'éligibilité du client à la relation, y compris la vérification de l'identité, de la qualification, de l'autorité et de la solvabilité du Professionnel et l'obtention d'informations publiquement disponibles auprès de Tiers (comme des listes de sanctions publiquement accessibles auprès d'entreprises de vérification)	Obligation légale
3) Pour envoyer des communications transactionnelles (telles que des demandes de renseignements, des réponses à des demandes d'informations, des commandes, des confirmations, des mises à jour de matériel, de formation, de services)	Exécution contractuelle et pré-contractuelle
4) Pour la gestion des comptes, la comptabilité, les finances, et à des fins de résolution de litiges (par exemple pour les comptes débiteurs, la réconciliation de comptes, la gestion de trésorerie, ou des mouvements de fonds) et pour la gestion et le reporting consolidés	Exécution contractuelle et pré-contractuelle
5) Pour la réalisation de la prestation fournie (conformément aux instructions données par le client)	Exécution contractuelle et pré-contractuelle
6) Pour la gestion et l'atténuation des risques, y compris pour les fonctions d'audit et d'assurance, et, au besoin, pour accorder des licences et assurer une protection des droits de propriété intellectuelle et d'autres actifs	Obligation légale
7) Pour se placer au service de la justice, répondre aux demandes des autorités administratives et judiciaires, lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, lutter contre les abus de marché et les délits d'intérêts	Obligation légale
8) Pour se conformer à la loi, réaliser des déclarations réglementaires (FICOBA, FATCA, TRACFIN...), mettre en œuvre la politique de meilleure exécution	Obligation légale
9) Pour développer notre activité, améliorer la prise en charge des interactions avec nos clients, nos prospects, gérer les réclamations clients et piloter notre portefeuille client	Intérêt légitime
10) Pour la gestion de la sécurité de notre activité y compris la surveillance de personnes ayant accès aux sites Web, applications, systèmes ou installations de ProCapital, pour enquêter sur des menaces et, au besoin, pour gérer les incidents informatiques ou toute notification de violation de la sécurité des données	Intérêt légitime
11) Pour la gestion de la prospection commerciale (par exemple, par email)	Intérêt légitime
12) Pour la conduite d'études, la réalisation d'études statistiques pour proposer des produits et services adaptés aux besoins des clients, pour réaliser des enquêtes de satisfaction ou d'événements	Intérêt légitime

Article 5 – Période de conservation

La durée de conservation n'excédera pas le temps strictement nécessaire à la bonne exécution du traitement. Cette durée est déterminée dans le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles ProCapital est tenue en prenant en compte les différentes finalités pour lesquelles sont collectées ces données.

Nous vous invitons à consulter le document en annexe détaillant les durées principales de conservation des données personnelles que nous appliquons.

Article 6 – Exercice des droits des personnes concernées

Droits des clients de ProCapital

Toute personne concernée (mandataire social ou salarié du client) peut faire valoir un des droits visés au RGPD.

La personne concernée doit adresser sa demande au contact indiqué à l'adresse suivante : contactcnil@procapital.fr.

Avant de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, ProCapital peut exiger de ladite personne qu'elle fournisse des explications complémentaires et/ou une justification de son identité.

Dès lors que ProCapital peut raisonnablement prouver que la demande est manifestement infondée ou excessive, par exemple en raison de son caractère répétitif, la personne concernée indemnisera ProCapital au regard des frais raisonnablement engendrés par la réponse apportée à la demande de la personne concernée.

Réclamation et plainte

En tout état de cause, la personne concernée, peut librement adresser une réclamation à l'autorité de protection des données.

A ce titre, les clients de ProCapital disposent d'un droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir l'APD en Belgique ou la CNIL en France, dès lors qu'ils estiment que le traitement de données à caractère personnel les concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

APD – Service des plaintes

Rue de la Presse 35 - 1000
Bruxelles

CNIL – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy - TSA 80715
- 75334 PARIS CEDEX 07

Rejets de demandes

ProCapital peut rejeter la demande d'une personne concernée notamment si :

- La demande ne répond pas aux exigences relatives à l'exercice des droits des personnes concernées ;
- La demande n'est pas suffisamment spécifique ;
- L'identité de la personne concernée ne peut être établie par des moyens raisonnables ;
- Il est impossible de fournir les informations, ou la fourniture de telles informations nécessiterait un effort disproportionné ou entraînerait un coût disproportionné par rapport aux droits et intérêts de la personne concernée ;
- Les données à caractère personnel doivent rester confidentielles ou sont soumises à une obligation de secret professionnel régie par la loi applicable, y compris une obligation légale de confidentialité ;
- ProCapital peut raisonnablement démontrer que la demande est déraisonnable ou excessive, en fonction des circonstances propres aux personnes concernées, comme en cas de demandes répétées. Un intervalle de 6 mois (ou moins) entre les demandes doit généralement être considéré comme un intervalle déraisonnable ;
- Le traitement est requis ou autorisé pour l'exécution d'une tâche effectuée afin de se conformer à une obligation légale de ProCapital ;
- Le traitement est requis ou autorisé pour une tâche effectuée dans l'intérêt public, y compris dans le domaine de la santé publique et à des fins d'archivage, de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ;
- Le traitement est nécessaire à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- A des fins de règlement des différends ;
- Dans la mesure où la demande viole les droits et les libertés de ProCapital ou d'autres ; ou dans le cas où une limitation spécifique des droits des personnes concernées s'applique en vertu de la loi applicable.

Article 7 – Destinataires des données

ProCapital veille à ce que les données collectées et traitées dans le cadre de ses relations commerciales et des contrats conclus avec ses clients ne soient accessibles qu'à des destinataires internes et externes habilités, et notamment, aux destinataires suivants :

- Le personnel des services compétents habilités à gérer la relation avec les Clients dans le cadre de l'exécution des contrats en cours et leurs responsables hiérarchiques ;
- Le personnel des services supports, soit les services administratifs, les services logistiques et informatiques et leurs responsables hiérarchiques ;
- Les autorités compétentes au cas où ProCapital serait tenu de partager certaines données à des auxiliaires de justice, à la police ou encore à des officiers ministériels ;
- En cas de visite des locaux de ProCapital, le personnel de l'accueil, qui collecte les données des visiteurs dans un registre.

S'agissant des destinataires internes, ProCapital décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation et s'assure qu'ils sont soumis à une obligation de confidentialité.

S'agissant des destinataires externes, les données à caractère personnel des clients pourront être communiquées à certains prestataires de ProCapital (recouvrement de créances, etc.) ou à toute autorité légalement habilitée à en connaître (autorités réglementaires et fiscales notamment). Dans ce cas, ProCapital n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

Article 8 – Flux transfrontières

Les données traitées peuvent faire l'objet d'un flux en dehors de l'Union Européenne. Le cas échéant, ProCapital s'engage à respecter l'ensemble des obligations applicables en matière de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne, et notamment à conclure un acte juridique contraignant avec le destinataire des données comme des clauses contractuelles types ou des BCR.

Article 9 – Notre dispositif de sécurité

La réglementation bancaire nous impose d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité sur vos données personnelles. La conservation, l'exploitation ou la transmission de ces données s'effectue ainsi dans le cadre de règles et de procédures strictes.

Un système de donnée fiable

Nous prenons la sécurité de vos données avec le plus grand sérieux. Au regard de la nature des données personnelles et des risques que présentent les traitements nous avons pris toute une série de mesures nécessaires afin de les préserver et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, rendues inaccessibles ou que des tiers non autorisés y aient accès :

- Des mesures techniques, telles que le cryptage des données lorsque cela est nécessaire
- Des mesures physiques, comme le contrôle rigoureux de l'accès aux bâtiments
- Des mesures complémentaires comme les traces d'audit de l'activité de notre réseau nous aident également à garantir un niveau de sécurité optimal

Des salariés sensibilisés

Nous avons également pris des mesures organisationnelles, à travers la formation d'équipe dédiées à la question de la sécurité des informations. Plus généralement, nous sensibilisons l'ensemble de nos salariés à la protection des données personnelles et nous nous assurons qu'ils respectent les réglementations en vigueur ainsi que la déontologie de notre entreprise.

Des partenaires de confiance

Nous choisissons des sous-traitants ou prestataires qui présentent un haut niveau de garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées. De ce fait, nous faisons

en sorte que le traitement de vos données réponde aux exigences des réglementations en vigueur concernant la protection des données personnelles.

Une réactivité à toute épreuve

Si nous constatons un incident avec un impact sur les données personnelles, nous veillons, selon le cadre imposé par la réglementation, à la notifier à l'autorité de protection des données dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et à en informer les personnes concernées.

... Et vous !

Nos prospects, clients et autres acteurs interférant avec nous (notamment sur la veille sécurité informatique), vous pouvez également contribuer au maintien de notre niveau de sécurité vis-à-vis des données personnelles. Nous vous invitons à respecter les règles que nous préconisons et à nous faire part de toute anomalie que vous pourriez rencontrer.

Article 10 – Droit applicable à la présente Politique

La présente Politique sera régie et interprétée conformément au droit français.

ANNEXE - REFERENTIEL DES PRINCIPALES DUREES DE CONSERVATION RH

Finalité du traitement	Durées de conservation
Gérer la relation commerciale	
Gérer notre relation et le fonctionnement de nos produits et services	Dans ce cadre, vos données sont conservées le temps de la relation et sont ensuite archivées 5 ans
Gérer vos réclamations	Dans ce cadre, vos données sont conservées le temps de la relation et sont ensuite archivées 5 ans
Veiller à la sécurité au travail	
Surveiller nos sites et bâtiments administratifs	Dans ce cadre, vos données sont conservées au maximum 30 jours
Réaliser des opérations de communication	
Réaliser des actions de sollicitation commerciales à destination des prospects	Dans ce cadre, vos données sont conservées 3 ans
Analyser vos données afin de personnaliser notre relation commerciale	Dans ce cadre, les données relatives aux prospects sont conservées 3 ans et celles relatives au client le temps de la relation
Organiser des événements	Dans ce cadre, vos données sont conservées proportionnellement au temps de l'opération
Réaliser des opérations de communication	
Recouvrer les créances impayées	Dans ce cadre, vos données sont conservées le temps du recouvrement et sont ensuite archivées au maximum 10 ans pour obligations comptables
Gérer les contentieux et pré-contentieux (notamment par des méthodes de règlement amiable)	Dans ce cadre, vos données sont conservées le temps de la procédure et sont ensuite archivées conformément aux durées de prescription légales